



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/2007/22
16 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Cent dix-septième session
Genève, 24-28 septembre 2007
Point 8 c) iii) de l'ordre du jour provisoire

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR DE 1975)

Application de la Convention

Agrément et contrôle des compartiments de chargement TIR

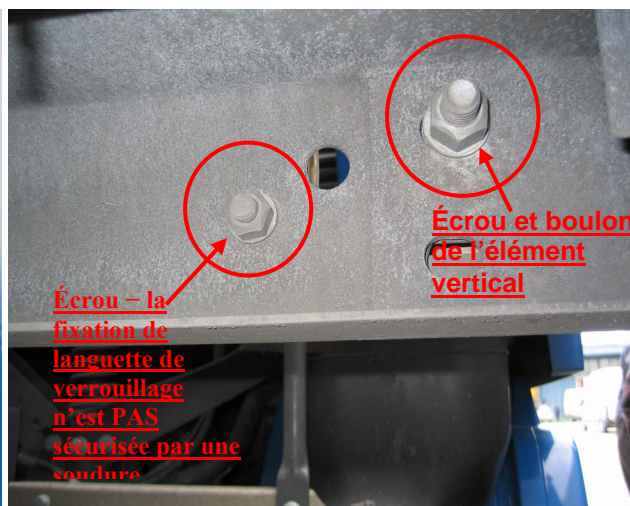
Communication du Bureau d'assistance douanière et fiscale
de l'Union européenne en Serbie-et-Monténégro (CAFAO)

On trouvera dans le présent document des pages supplémentaires à ajouter au Manuel sur l'agrément des véhicules routiers et des compartiments de chargement TIR. Elles ont été établies par le Bureau d'assistance douanière et fiscale de l'Union européenne en Serbie-et-Monténégro (CAFAO) (ECE/TRANS/WP.30/2006/16). Les pages 2 à 5 sont à insérer à la fin du chapitre 3 «Rideaux latéraux» du Manuel sous respectivement 74 *bis*, 74 *ter*, 74 *quarta*, 74 *quinques*. La page 6 est à insérer dans le chapitre 4 «Citernes» en tant que nouvelle page 78 *bis*.

Même type de système «Quick release» que celui illustré à la page précédente (et provenant du même fabricant). La languette pivotante du dispositif de fermeture est sécurisée par le câble TIR et il ne devrait pas être possible d'actionner la poignée et de débloquer la barre de tension. Cependant, cette languette est fixée au châssis par un écrou standard – aucunement sécurisé. Il suffit de quelques minutes pour enlever cet écrou et déverrouiller la poignée.



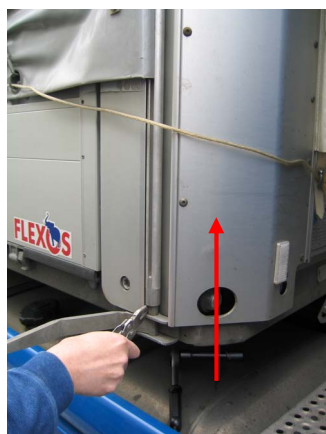
Languette de verrouillage sécurisée par le câble TIR.



Côté interne du châssis – la languette de verrouillage n'est PAS sécurisée.



Avec une clef à douille de 19 mm, il est aisé d'ôter le verrou et la languette – la poignée est alors désengagée et peut être actionnée.



Sur les remorques modernes équipées de rideaux coulissants, la plupart des fabricants installent un système qui permet d'ouvrir le toit. Il est possible de désenclencher un système de verrouillage et de faire coulisser l'ensemble du toit, depuis l'arrière de la remorque et ce pratiquement jusqu'à l'avant. En termes généraux, pareil système est dit de «TOIT OUVRANT».

Pour ouvrir et faire coulisser le toit, l'entretoise supérieure doit être soulevée. Cela n'est possible que si les deux portes arrière sont ouvertes car les tringles de crémone et les dispositifs qui s'engagent dans la gâche offrent un système de verrouillage sécurisé pour ladite entretoise. Par ailleurs, l'extrémité arrière du toit coulissant est dotée d'un mécanisme de verrouillage situé à l'intérieur du compartiment de chargement et, partant, est jugée être sécurisée.

Cependant, la partie supérieure avant de ces remorques n'est PAS toujours sécurisée selon les prescriptions TIR.

On trouvera ci-après un exemple de remorque moderne équipée d'un tel système de «toit ouvrant».



A: Il est maintenant possible de faire coulisser le toit vers l'avant de la remorque, pour l'ouvrir complètement.



B: La présente remorque est équipée de deux mécanismes de verrouillage pivotants – un de chaque côté. On trouve sur le marché divers types de mécanismes de verrouillage et chaque fabricant a ses propres préférences.

C: Désengager les deux mécanismes de verrouillage et pousser ou soulever l'entretoise.

À la partie supérieure avant des remorques équipées d'un système de «toit ouvrant» il importe que la bâche soit sécurisée conformément aux prescriptions TIR. La meilleure sécurisation possible est offerte par un système d'anneaux TIR fixés sur la partie solide du véhicule, des œillets renforcés introduits dans le bord de la bâche et un câble ou une lanière de fixation passant par les anneaux TIR.

On trouvera ci-après les deux systèmes les plus usités. Ils offrent tous les deux le niveau de sécurité requis pour un agrément TIR.



A: Anneaux métalliques TIR fixés sur la partie solide de la remorque et œillets renforcés introduits dans le bord de la bâche. La partie supérieure de la bâche est alors sécurisée et maintenue en place par le câble TIR. Ce système exige un câble TIR relativement long – environ 7 mètres de plus qu'un câble TIR standard.



B: Anneaux métalliques TIR fixés sur la partie solide de la remorque et œillets renforcés introduits dans le bord de la bâche. La partie supérieure de la bâche est alors sécurisée et maintenue en place par une lanière conforme aux prescriptions stipulées par la Convention TIR en ce qui concerne sa matière et ses dimensions. Le câble TIR sécurise la partie inférieure de la lanière. Ce système nécessite un câble TIR de longueur normale.

On trouvera ci-après deux exemples d'une fixation, non conforme aux prescriptions TIR, de la bâche à la partie supérieure avant des remorques dotées d'un «toit ouvrant».

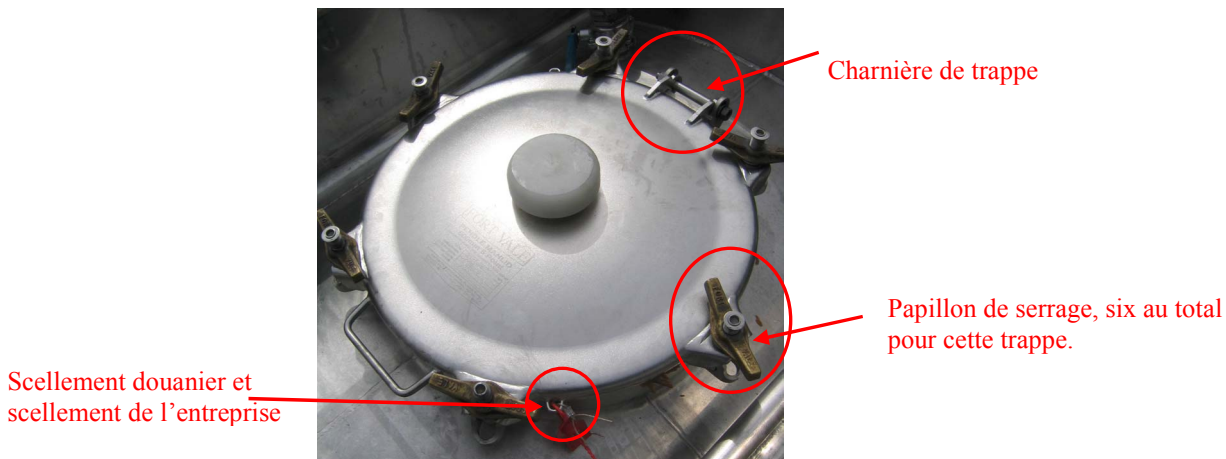


Bâche sécurisée par un profilé en aluminium fixé par des rivets pleins – environ 15. Il est notoirement aisé de retirer et remplacer les rivets pleins. De toute évidence ce profilé peut être ôté et la bâche soulevée laissant ainsi un accès important au compartiment de chargement.



Bâche sécurisée par un «câble en nylon» – un à chaque coin. Chaque extrémité se termine en mousqueton pouvant s'enclencher sur un anneau TIR. De toute évidence ces câbles n'offrent aucune sécurité – il suffit de quelques minutes pour accéder au compartiment de chargement.

On trouvera ci-après un exemple de citerne pour le transport de liquides consommables. Les écrous maintenant le goujon de charnière des trappes de visite ont de toute évidence été trafiqués.



Trappe de visite – acier inoxydable, dispositif de fermeture soudé et deux scelllements apposés: un des douanes et un de l'entreprise. Au premier abord tout semble correct et sécurisé.



Sur TOUTES les charnières des trappes de visite, l'un des écrous en acier galvanisé soudé a été ôté et remplacé par un écrou normal en fer galvanisé. Il s'agit d'une adaptation intentionnelle pour accéder illégalement et facilement aux cuves.

Il est aisé d'enlever l'écrou galvanisé et la rondelle – il suffit alors de retirer le goujon.